



REUNION DU COMITE PLENIER DE LA DURANCE du jeudi 1^{er} décembre 2016

Compte-rendu de séance

Propos introductifs de la Préfecture de région, du conseil régional et du SMAVD-EPTB de la Durance

Le Président de l'ETPB Durance, Monsieur WIGT, accueille l'ensemble des participants qu'il remercie pour leur large mobilisation.

Il rappelle l'ambition de ce Comité plénier qui est de collectivement définir et mettre en œuvre une politique de gestion de l'eau, des usages, des milieux et des risques à l'échelle du bassin de la Durance, en s'appuyant sur la richesse des démarches existantes. Il fait part de sa conviction que malgré la complexité des sujets, potentiellement conflictuels, il sera possible de progresser ensemble, en s'appuyant sur l'organisation mise en place, qui rassemble les collectivités - les syndicats de rivières, les parcs régionaux, les communes, les départements et la région, et bientôt les intercommunalités - les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, les usagers économiques et des associations.

Il présente les points à l'ordre du jour : la gestion du risque inondation avec la fin de la phase d'élaboration de la SLGRI et le lancement des premières actions, la gestion de la ressource en eau avec le lancement du diagnostic socio-économique des usages et avant ça, la présentation de l'organisation des instances et l'installation des commissions thématiques.

La vice-présidente du conseil régional, Eliane BARREILLE, excuse le Président de Région et réaffirme la forte implication du conseil régional sur la Durance, soulignant la dimension régionale des enjeux économiques qu'elle recouvre. A ce titre, la région accompagne la

structuration de la gouvernance de l'EPTB Durance, ainsi la mise en œuvre des actions sur le plan opérationnel.

Elle rappelle que nous héritons d'une extraordinaire organisation de l'eau avec, au-delà des nombreuses structures locales de gestion qui assurent un travail remarquable sur leur bassin versant, des aménagements hydrauliques et hydroélectriques qui conditionnent ou orientent notre façon d'aménager le territoire. Il ne faut pour autant pas masquer les difficultés auxquelles sont confrontés localement et à certaines périodes de l'année certains usagers de la ressource, et tout particulièrement les agriculteurs. Les milieux aquatiques ont souffert des aménagements et nous devons mieux les prendre en compte. Le bilan global reste toutefois positif pour notre territoire et tout l'enjeu sera de préserver les opportunités, face aux évolutions et notamment au changement climatique. Nous avons donc une obligation d'anticiper les défis qui sont devant nous et pour cela, il nous faut disposer d'outils techniques et prospectifs permettant de conforter la structuration de l'action publique sur l'enjeu de l'eau voire de l'améliorer.

Madame BARREILLE informe ensuite l'assemblée de la décision prise par la région de se saisir de l'opportunité offerte aux Régions par la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) pour prendre en charge des responsabilités accrues dans la politique de l'eau, dans le cadre d'une mission spécifique d'animation et de concertation. L'exercice de cette compétence se fera en coordination avec le comité de bassin, sans préjudice des compétences des autres collectivités, et de leurs groupements. Il s'agit d'un positionnement stratégique au côté des autres acteurs qui fait de la Région PACA une région en pointe en matière de gestion de la ressource. Il faut voir dans cette demande de compétence dédiée à l'animation et à la concertation une opportunité d'agir sur le grand cycle de l'eau et non pas une contrainte avec un nouvel échelon qui se superposerait aux autres échelons territoriaux, ou nationaux.

Gaëlle BERTHAUD prend ensuite la parole et rappelle également le caractère stratégique du bassin de la Durance à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, l'eau de la Durance portant de nombreux enjeux pour les territoires. Elle précise que le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Laurent ROY, rejoindra la réunion du Comité plénier ultérieurement, à l'occasion du point portant sur la gestion quantitative.

Elle aborde deux points d'actualité : tout d'abord les discussions en cours entre l'Agence de l'Eau et l'EPTB Durance pour finaliser un contrat-cadre de partenariat. Ce contrat revêt un caractère exceptionnel et permettra de concrétiser la volonté politique des acteurs du bassin de mettre en œuvre une politique ambitieuse, et notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Elle annonce également que la démarche Durance sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de bassin, le 9 décembre.

Le Secrétaire Général Adjoint des Affaires Régionales, Monsieur Julien LANGLET, représentant Monsieur le Préfet de Région, rappelle son attachement et son intérêt à la bonne gestion de l'eau du Bassin de la Durance qui structure l'économie humaine de l'ensemble de la région PACA. A ce titre, la Durance est au cœur des enjeux essentiels de la région, l'agriculture, l'alimentation des villes en eau potable et en électricité grâce aux ouvrages hydroélectriques majeurs qui longent la rivière et permet aussi au tourisme de se développer ; c'est enfin la

prévention et la gestion du risque inondation et la préservation de la biodiversité et le maintien du bon état écologique des eaux. Autant d'enjeux essentiels qui sont, dans un contexte de réchauffement climatique, également au cœur des discussions au sein de la COP 21, ce qui est réalisé sur le bassin de la Durance doit prendre en compte d'ores et déjà ce qui est discuté au sein de cette instance internationale et peut aussi servir d'exemple à exporter.

Aujourd'hui, l'impératif de bonne gestion de cette ressource nous conduit à encore améliorer la gouvernance : mettre les collectivités locales au cœur de la gestion de la ressource, partager une vision intégrée des enjeux de la politique de l'eau ; et assurer une meilleure participation des usagers aux décisions qui les concernent. C'est dans cette perspective que vous sera proposée la création de commissions thématiques pour rationaliser et rendre plus efficaces les groupes de travail existants.

Enfin, cette séance sera l'occasion de présenter et de signer, avec l'Agence de l'Eau et EDF un important protocole sur le transfert des économies d'eau, traduction de l'engagement des partenaires à travailler ensemble pour une politique ambitieuse de gestion de la ressource en eau.

Rappel des décisions prises au sein du Comité plénier depuis sa constitution

Christian DODDOLI, Directeur du SMAVD-EPTB de la Durance rappelle le chemin parcouru depuis le premier Comité plénier qui s'était tenu le 13 novembre 2015 à Cadarache (présentation jointe au présent compte-rendu). Il met en perspective cette histoire très récente avec les grandes étapes qui ont jalonné l'aménagement de la Durance et les politiques publiques de l'eau avec l'émergence des approches intégrées par bassins versants. Le Comité plénier a ainsi, au cours de ses trois premières séances, pu affirmer des principes forts d'appropriation de sujets stratégiques comme la gestion du risque inondation au travers de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation), la gestion de la ressource en eau dans la perspective du changement climatique, la gestion des milieux naturels, dans un cadre démocratique et ascendant.

Pierre APLINCOURT, représentant France Nature Environnement exprime sa satisfaction de voir que le nouvel exécutif régional s'engage à poursuivre l'implication de la Région dans la politique de l'eau, au-delà des clivages politiques et remercie Mme BARREILLE. Il remercie également M. WIGT pour l'initiative de l'EPTB de mettre en place une organisation de ce territoire, un gouvernement du patrimoine commun de l'eau, de nature à traiter des problèmes locaux et globaux au travers d'une politique concertée et cohérente.

Organisation des instances et gouvernance

MM PERREL et PICON rappellent les principes sous-tendant la création des Commissions thématiques et illustrent, pour chacune d'elles les sujets qu'elles pourraient traiter, ainsi que le rôle de ces commissions et du comité plénier (présentation jointe au présent compte-rendu).

Les commissions seront présidées par des élus, accompagnés par des services de différentes administrations.

Le Président WIGT informe que lors de de la dernière réunion du Conseil d'exploitation l'EPTB le 16 novembre dernier, les présidents de ces Commissions thématiques ont été désignés :

Eaux et usage : Eliane BARREILLE, accompagnée des services de l'EPTB.

Milieux et inondation : Jacques ECHALON¹, accompagné des services de la DREAL.

Gouvernance : Jacques ESPITALIER accompagné des services de l'Agence de l'Eau.

Connaissance : Victor BERENGUEL, accompagnée des services de l'EPTB

Concessions hydroélectriques : Béatrice ALIPHAT, accompagné des services de la DREAL

Il précise que le rôle de ces élus sera d'animer ces instances, d'impulser une dynamique et de faire part au sein de l'EPTB et du Comité plénier des discussions et de l'avancement des travaux. Ce rôle est essentiel, puisqu'il permettra d'aborder tous ces enjeux avec une prise de hauteur et d'enrichir l'approche très technique par un regard plus politique.

Le Président invite les membres du Comité plénier à s'inscrire dans une ou plusieurs commissions et annonce que le travail débutera dans le courant de l'année 2017.

Vincent GABETTE exprime l'intention d'EDF de s'inscrire pleinement dans cette démarche. Il précise que sa mission est d'anticiper et mettre son expérience au service du territoire et de ses acteurs, et s'appuie sur l'exemple de l'étude lancée portant sur les débits souhaitables (optimisation des restitutions à Mallemort afin d'améliorer la qualité de l'écosystème aquatique de basse Durance) : concilier la production électrique et les contraintes de réserve d'eau pour les usages estivaux. La commission d'information sur les concessions hydroélectriques permettra également de partager les enjeux socio-économiques liés à la gestion de la chaîne.

Gestion du risque inondation : validation de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation)

En introduction de ce point de l'ordre du jour, Christian DODDOLI souligne le fait que l'Etat a fait l'effort de sortir d'un cadre très contraint dans un partenariat plus ouvert, avec un objectif opérationnel et un périmètre pertinent, embarquant l'ensemble du bassin versant, et englobant aussi les problématiques de restauration physique de la rivière, les deux enjeux étant fortement liés.

Ghislaine VERRHIEST tire le bilan de la phase de consultation et explique que l'important travail préparatoire de co-construction a abouti à relativement peu de retours avec une dizaine de demandes de précisions et de modifications à la marge. Ces modifications sont présentées en séance et l'assemblée valide à l'unanimité la stratégie. Celle-ci sera transmise au Préfet coordonnateur de bassin pour approbation définitive.

¹ A noter que Jacques ECHALON ne préside plus cette commission, ayant entre temps démissionné de ses mandats électifs. Une autre personnalité élue devra être désignée.

Afin d'illustrer le contenu de cette stratégie par un exemple concret, Bertrand JACOPIN présente le projet, en cours de finalisation, d'atlas cartographique des zones inondées pour des débits de crue progressifs, à l'échelle de communes riveraines de la Durance (présentation jointe au présent compte-rendu). Il s'agit d'un outil d'aide à la prise de décision en gestion de crise, à destination des maires et des services de secours.

La salle salut ce travail concret et très utile.

Jean-Louis ROBERT, vice-président du Syndicat du Marderic et maire de Villelaure explique que son plan communal de sauvegarde s'en trouve sérieusement enrichi.

Carolyn VASSAS souligne que la crue de novembre 2016 montre qu'au-delà des inondations, d'autres phénomènes se produisent dans les vallées de montagne, comme par exemple des glissements de terrain

Ghislaine VERRHIEST approuve cette remarque et précise que de tels phénomènes sont à prendre en compte, ce qui sera notamment le cas dans le cadre d'un guide de recommandations et d'amélioration de la connaissance.

Pierre APLINCOURT témoigne de l'interrogation d'associations riveraines qui estiment que les modifications morphologiques du lit qui aggravent les inondations. Comment ce facteur est-il pris en compte ?

Christian DODDOLI répond qu'il est localement difficile de prévoir l'effet des modifications morphologiques, et que de ce fait on applique des coefficients de sécurité et on dessine des enveloppes pessimistes des phénomènes attendus afin de prendre en compte des effets cumulés probables. A grande échelle la stratégie morphologique conduite vise à agir positivement sur la dynamique alluviale et l'abaissement des lignes d'eau. Il cite l'exemple du secteur de Charleval - Mallemort où le lit a été élargi avec un effet positif, non seulement sur les milieux mais aussi sur l'abaissement des lignes d'eau en crue.

Edmond DUVIVIER pose la question du lien entre la cartographie présentée et celles qui constituent les PPRi.

Christian DODDOLI explique que les débits ne sont pas les mêmes, avec des hypothèses beaucoup plus pessimistes dans le cas des PPRi : ceux-ci doivent décrire les risques majeurs, alors que ces cartes de zones inondables cherchent à présenter les effets locaux à différents niveaux de débits.

Isabelle CHOUQUET remercie de la part de ses élus des Hautes Alpes d'avoir élargi la SLGRI à l'ensemble du bassin et en particulier des secteurs amont.

Gestion quantitative de la ressource en eau

Ce point de l'ordre du jour comprend la présentation du cahier des charges de l'étude socio-économique des usages de la ressource Durance - Verdon, étude sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB, et la présentation et signature du protocole de transfert des économies d'eau.

Bernard COUVERT, du bureau d'étude ARTELIA présente de façon synthétique le cahier des charges de l'étude des usages de l'eau (présentation jointe au présent compte-rendu), bâti de façon concertée par un large Comité technique. L'objet de cette démarche sera de comprendre en quoi les équilibres socio-économiques régionaux sont dépendants de la ressource en eau, de mesurer la robustesse de cette situation au regard des évolutions attendues (changement

climatique notamment) pour aboutir à des propositions d'évolution en matière de gestion et de gouvernance. Cette étude constituera donc un outil d'aide à la décision et sera suivi par la commission Eau et usages.

Laurent Roy AERMC prend ensuite la parole afin d'introduire le sujet du transfert des économies d'eau, soulignant l'importance qu'il accorde à cette démarche.

Il rappelle la priorité de l'agence qui est la mise en œuvre du SDAGE Rhône Méditerranée, dont les 3 enjeux principaux sont les pollutions diffuses et nouveaux polluants, la morphologie des cours d'eau (enjeu qui s'inscrit dans la nouvelle compétence GEMAPI ce qui fait que l'Agence est partenaire des démarches portant sur sa mise en œuvre), la gestion quantitative (avec une priorité accordée aux démarches d'économies d'eau, rappelant que 40% du bassin RM est déficitaire avec une tendance à l'aggravation sous l'effet du changement climatique).

Il souligne que de nombreuses actions sont portées sur le bassin de la Durance et en particulier ce comité plénier en termes de gouvernance, mais aussi des actions concrètes comme les économies d'eau par les contrats de canaux, les plans de gestion sur les zones de répartition des eaux (ZRE). Le protocole opérationnel de gestion et de transfert des économies d'eau trouve toute sa place dans ces démarches, afin de pouvoir disposer, grâce aux aménagements EDF, des volumes d'eau économisés aux endroits et aux moments les plus propices.

Michel PERREL, Laurent BOURDIN et Ariane BEAUVILLAIN procèdent à une présentation des principes et de la méthode de transfert des économies d'eau (présentation jointe au présent compte-rendu). Il s'agit d'un outil novateur, dont l'objet est d'anticiper les conflits d'usages et optimiser la gestion multi-usage.

Christian DECORY, président de l'ASA de Laragne apporte un témoignage sur la situation du bassin du Buëch en déficit. Le protocole représente l'opportunité d'accroître les transferts d'eau de la Durance grâce aux travaux réalisés sur la pompe qui alimente la retenue du Lazer.

Jean Louis PLAZY, Président du groupement de canal Crau sud Alpilles et Président du canal de Craponne estime que la préparation de protocole a manqué de concertation, notamment vis-à-vis des présidents des contrats de canaux.

Laurent ROY précise que le projet de protocole a été présenté en CED il y a plus d'un an.

Vincent GABETTE explique par ailleurs que les réaffectations des volumes économisés seront arbitrées de façon collective et que le rôle d'EDF dans ce cadre, se limite à celui d'opérateur qui rend possible les déplacements dans l'espace de l'eau.

Sebastien CONAN, de la fédération pêche des Bouches du Rhône soulève la question des milieux humides alimentés par les canaux et de l'impact des économies dans ces cas-là.

Une remarque est formulée sur la problématique actuelle des financements aux ASA hors Programme de Développement Rural, soulignant que ces financements sont nécessaires à la réalisation des travaux susceptibles de générer des économies d'eau.

A la suite de ces présentations et discussions, le protocole de transfert des économies d'eau est signé par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF.

Propos conclusifs

En conclusion de ce Comité plénier de la Durance, le Président du SMAVD-EPTB de la Durance Yves WIGT récapitule les démarches qui se lancent en 2017,

- la SLGRI qui va être très prochainement formellement validée par un arrêté préfectoral et dont le programme d'actions, très ambitieux, va pouvoir être mis en œuvre,
- la démarche sur la gestion quantitative de la ressource qui entre dans une phase importante avec le lancement du diagnostic socio-économique
- et la mise en place des nouvelles instances de débat et d'élaboration technique avec les cinq Commissions thématiques.

Il souligne enfin que cette ambition n'est possible qu'avec des moyens adaptés, à la hauteur des défis à relever. Ces défis, les membres du SMAVD ont décidé d'y répondre, et donc de mobiliser des ressources. Il réitère ses remerciements à l'Agence de l'Eau pour son aide importante, dans le cadre du contrat cadre de partenariat qui se dessine.

Il invite les participants à prendre connaissance et admirer l'exposition sur la Durance réalisée par France Nature Environnement qu'il remercie chaleureusement. Il donne la parole à Pierre APLINCOURT qui présente ce travail, en précisant que le format de l'exposition la rend facilement transportable et invite l'ensemble des participants à se l'approprier et la faire connaître le plus largement possible.

Le Président WIGT remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.